

LA CONSTRUCTION DE ROUTES DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

Question n° 1205—L'hon. M. MacLean:

Combien le gouvernement fédéral estime-t-il dépenser au cours de l'année financière 1970-1971 pour la construction de routes dans chacune des provinces Atlantiques, ailleurs que dans les parcs nationaux?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Les chiffres estimatifs des montants versés par l'Administration fédérale aux provinces de l'Atlantique en vertu du programme de la route transcanadienne pour l'année financière 1970-1971 sont les suivants: Terre-Neuve, \$5,800,000; Île-du-Prince-Édouard, \$28,000; Nouveau-Brunswick, \$2,600,000; Nouvelle-Écosse, \$1,900,000.

LA DISCUSSION PAR LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES CONVENTIONS DE L'OIT SUR LES DROITS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Question n° 1241—M. Orlikow:

1. A l'égard de la charte canadienne des droits de l'homme, quelles sont les conventions du Bureau international du travail portant sur les droits sociaux et économiques que le Canada a ratifiées?

2. Ces conventions ratifiées par le Canada, qui font maintenant partie de la structure juridique du Canada, ont-elles été incluses dans la documentation préparée par le gouvernement du Canada à l'intention de la conférence fédérale-provinciale et, sinon, pourquoi?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le Canada adhère à 24 conventions du Bureau international du travail lesquelles, si on les interprète dans leur sens le plus large, se rattachent aux droits sociaux et économiques. Cependant, d'après une étude récente effectuée par un comité d'experts du BIT, les conventions mentionnées ci-après qui lient le Canada semblent compter parmi les instruments du BIT qui se rapportent le plus directement aux droits en question: n° 26, Convention concernant l'institution de méthodes de fixation des salaires minimums; n° 88, Convention concernant l'organisation du service de l'emploi; n° 105, Convention concernant l'abolition du travail forcé; n° 111, Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession; n° 122, Convention concernant les lignes de conduite en matière d'emploi.

2. Ces conventions du BIT ne faisaient pas partie des documents que le gouvernement du Canada avait préparés en vue des travaux de la Conférence fédérale-provinciale de février 1969 où il a été question d'une «Charte canadienne des droits de l'homme». Comme la Conférence devait étudier l'à-propos d'insérer dans la constitution canadienne une

charte qui sanctionnerait les grandes catégories des droits de l'homme: politiques, juridiques, égalitaires, linguistiques et économiques, seules les conventions internationales qui consacrent les principes généraux régissant les droits de l'homme ont été soumises à la Conférence comme documents de travail. Dans le cas des droits sociaux et économiques, le Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels qui embrasse les sujets traités dans les Conventions du BIT a servi de document de travail à la Conférence.

Il conviendrait cependant de signaler les consultations ininterrompues et les rencontres fréquentes qui ont lieu entre les gouvernements fédéral et provinciaux aux paliers des ministres et des sous-ministres où l'on discute précisément de questions qui sont du ressort du BIT, et aussi de la ratification et de la mise en application par les provinces des conventions du BIT. La prochaine rencontre fédérale-provinciale au niveau des sous-ministres seindra à Ottawa les 30 avril et 1^{er} mai de cette année.

LES DETTES FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET MUNICIPALES

Question n° 1274—L'hon. M. MacLean:

1. a) Quelle était la dette nette du gouvernement du Canada à la date la plus récente pour laquelle il existe des chiffres, b) quel était le coût de cette dette nette à la date la plus récente pour laquelle il existe des chiffres?

2. a) Quelle était la dette nette de chacun des dix gouvernements provinciaux à la date la plus récente pour laquelle il existe des chiffres, b) quel était le coût annuel estimatif de la dette de chacune des provinces à la date la plus récente pour laquelle il existe des chiffres?

3. a) Quelle était la dette nette totale des municipalités canadiennes, y compris les commissions scolaires à la date la plus récente pour laquelle il existe des chiffres, b) quel est le coût annuel estimatif de la dette dont il est question à la partie a)?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. a) Au 31 mars 1969, \$17,335,837,990. b) Pour l'année financière terminée le 31 mars 1969: \$798,181,536.

2 et 3. Le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité en ce qui concerne a) la dette nette, et b) le coût annuel de la dette des gouvernements provinciaux et municipaux. Les chiffres à cet égard sont publiés de temps à autre par les gouvernements provinciaux, les municipalités et le Bureau fédéral de la statistique.

LES MISES EN CHANTIER DE MAISONS ET D'IMMEUBLES À APPARTEMENTS

Question n° 1312—M. Orlikow:

1. En 1969, combien de maisons les entrepreneurs ont-ils mises en chantier dans les centres urbains